

Objectifs

- Vous souhaitez mobiliser vos heures de CPF
- Les conseillers de l'UNAGECIF dans le cadre du Conseil en Évolution Professionnelle peuvent vous accompagner lors de cette démarche.

1

Se connecter à www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/

- Créez votre espace personnel sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/
- Reportez vos heures de DIF sur votre compte CPF
- Assurez-vous que la formation visée soit inscrite sur la liste des formations éligibles au titre du CPF.

2

**Télécharger la demande de prise en charge : www.agefos-pme.fr
Attention , pour les comités d'établissement : www.uniformation.fr****A. Vous souhaitez mobiliser votre CPF durant votre temps de travail :**

Il vous faut obtenir l'accord de votre employeur sur le contenu et le calendrier. Ce dernier dispose d'un délai d'un mois pour vous répondre. L'absence de réponse de l'employeur vaut acceptation.

L'accord de votre employeur n'est toutefois pas requis sur le contenu de la formation dès lors que votre demande concerne une VAE, une formation inscrite dans le socle de connaissances et de compétences défini par décret.

B. Vous souhaitez mobiliser votre CPF en dehors de votre temps de travail : « salarié autonome » :

Vous n'avez aucune autorisation d'absence à demander à votre employeur.

3

Transmettre la demande de prise en charge à l'AGEFOS-PME

Joindre les documents suivants :

- Calendrier de formation
- Programme
- Devis avec code CPF
- Votre dernière fiche de paie
- Attestation solde des heures de DIF établie par votre employeur

Il est préférable d'adresser votre demande de prise au minimum 30 jours avant le début de la formation.

Pour les salariés de la SNCF :

AGEFOS PME Franche-Comté
2 Rue de l'Industrie ; BP 76337 ; 25017 BESANCON CEDEX
Tel : Allo CPF 0800 880 826
Mail : cpfsncf@agefos-pme.com

Pour les salariés des IEG (EDF / ENEDIS / ERDF / GRDF / RTE / GRT GAZ)

AGEFOS PME Rhône-Alpes
50 Rue Saint Jean de Dieu ; BP 7077 ; 69348 Lyon cedex 07
Tél : Allo CPF 0800 880 826
Avec accord de l'employeur : cmontessuy@agefos-pme.com
Si salarié autonome : cpfieg.aura@agefos-pme.com

Pour les salariés Banque de France, RATP, IEG (EDF PEI, ENGIE...):

Si salarié autonome : AGEFOS PME Ile-de-France
CPF autonome
TSA 19307
75843 Paris cedex 17
kviguier@agefos-pme.com
Avec accord de l'employeur : AGEFOS PME Ile-de-France
Délégation Paris
21/23 rue des Ardennes
CS 10066
75940 Paris cedex 19 –
bfelix@agefos-pme.com

Pour les salariés des Comités d'Entreprise :
<http://www.uniformation.fr/>

Bon à savoir

Les conseillers UNAGECIF sont à votre disposition pour vous accompagner  01.44.70.74.74

